

Vice-eersteminister en
minister van Werk, Economie en
Consumenten, belast met
Buitenlandse Handel,
Armoedebestrijding, Gelijke Kansen en
Personen met een handicap



Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et
des Consommateurs, chargé du
Commerce Extérieur, de la Lutte
contre la pauvreté, de l'Egalité des
chances et des Personnes
handicapées

COMMUNIQUE DE PRESSE DE KRIS PEETERS,
Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
du Commerce Extérieur, de la Lutte contre la pauvreté,
de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées

Mardi 9 avril 2019

348 entreprises ont versé une prime à l'innovation à certains de leurs travailleurs en 2018

En 2018, 348 entreprises ont versé une prime à l'innovation aux travailleurs ayant suggéré une idée créative pour améliorer un produit ou un processus de production. Vendredi dernier, la Commission des Affaires sociales de la Chambre a donné son feu vert pour prolonger le système de primes à l'innovation jusqu'à la fin 2020.

Kris Peeters : « Pour une entreprise, l'innovation est extrêmement importante. Bien souvent, les idées permettant d'améliorer des produits ou des processus émanent des travailleurs qui s'en occupent tous les jours. Pour un travailleur, il est déjà très satisfaisant de pouvoir fournir des innovations, mais c'est évidemment encore mieux lorsqu'il en est récompensé financièrement. Les pouvoirs publics encouragent cette idée en exonérant une telle prime d'impôts. »

Lorsqu'un travailleur développe une innovation qui apporte une valeur ajoutée à l'entreprise, cette dernière peut accorder à ce travailleur une prime à l'innovation. Une telle prime est libre d'impôts et de cotisations. L'employeur doit uniquement déclarer la prime au SPF Economie et à l'Office national de Sécurité sociale.

Vendredi dernier, la Commission des Affaires sociales de la Chambre a donné son feu vert pour prolonger le système de primes à l'innovation jusqu'à la fin 2020. Elle l'a fait sur base de l'Accord Interprofessionnel 2019-2020.

De 2014 à 2018, 5.689 dossiers de primes à l'innovation ont été ouverts par 818 entreprises. 94 pour cent d'entre eux ont été effectivement acceptés. Les entreprises ayant accordé le plus de primes à l'innovation les cinq dernières années sont ING Belgium (702 dossiers), CommScope Connectivity Belgium (329), NXP Semiconductors Belgium (203), CNH Industrial Belgium (192) et AGC Glass Europe (192). Un seul dossier de prime à l'innovation peut concerner jusqu'à 10 travailleurs.

Pour 2018, il s'agissait de 1.151 dossiers. Le nombre exact de travailleurs ayant reçu une prime à l'innovation en 2018 n'est pas encore connu. En 2016, un nombre similaire de dossiers concernait 2.911 travailleurs qui ont chacun perçu en moyenne 2.199 euros.

Entreprise	Nombre 2014-2018	Nombre 2018
ING Belgium	702	119
CommScope Connectivity Belgium	329	75
NXP Semiconductors Belgium	203	53
CNH Industrial Belgium	192	40
AGC Glass Europe	192	31
Bekaert	114	11
ON Semiconductor Belgium	94	48
Technicolor Delivery Technologies Belgium	90	10
Janssen Pharmaceutica	86	0
Aleris Aluminum Duffel	84	12
Inovyn Manufacturing Belgium	81	19
BP CHEMBEL	77	0
Solvay	75	17
Total Belgium	67	14
Evonik Antwerpen	67	11
Total Raffinaderij Antwerpen	65	22
BASF Antwerpen	65	10
Axa Belgium	63	63
GlaxoSmithKline Biologicals	58	5

Types d'innovation

L'innovation à laquelle la prime à l'innovation se rapporte peut avoir trait à des produits, des services, des processus de fabrication, d'autres à des processus de travail ou l'environnement de travail. Entre 2014 et 2018, les trois quarts des demandes se rapportaient au processus de production ou à l'environnement de travail, le dernier quart à un produit ou service.

La plupart des primes à l'innovation ont été accordées au sein du secteur des services financiers (14,1 pour cent), de l'industrie chimique (10,6 pour cent) et du commerce de gros (7,7 pour cent).

Exemple

Peter Merlo, Vice-President Engineering Network Connectivity, CommScope Connectivity Belgium : « En tant qu'entreprise innovatrice dans le secteur des télécommunications, CommScope Connectivity Belgium utilise depuis longtemps déjà la prime à l'innovation. Elle offre à nos travailleurs un stimulant supplémentaire à faire preuve de créativité et à laisser libre cours à leur imagination. Le développement de la famille des produits TENIO™ de manchons pour câbles à fibres optiques dans les réseaux 'Fiber-to-the-Home' en est un bon exemple. Rien que pour cette famille de produits, 11 demandes de brevet ont déjà été déposées. Les aspects innovants sont une durée d'installation plus courte et le moindre volume des manchons, des critères importants pour nos clients. La famille de produits a entretemps été mise sur le marché et est produite dans le site de production de CommScope à Kessel-Lo. »
